



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 09 mars 2017

**Objet : Demande d'adhésion d'une association au Syndicat**

Par courrier du 1<sup>er</sup> février 2017, l'association REFLETS a fait savoir qu'elle souhaitait adhérer au Syndicat.

L'association REFLETS, labellisée en 2016 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Terres Toulousaines, propose différentes activités en faveur du développement durable :

- des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les domaines de l'eau, des déchets, de la mobilité, de la biodiversité,
- l'accompagnement de projets ou d'initiatives locales (associations, établissements scolaires et périscolaires...) dans un périmètre de 30 km autour de Toulouse.

Les associations membres du Syndicat interviennent - à titre consultatif – auprès du Syndicat et sont exonérées de toute participation financière.

Pour mémoire, l'article 7 des statuts prévoit que l'adhésion d'un nouveau membre doit être « approuvée par délibération de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, réunie le 09 mars 2017, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de l'association REFLETS au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Pour extrait conforme,

**Pascal BOUREAU**  
Président  
Haute-Garonne Environnement